

pourroient former contre cette Forteresse. Le Comte de Traun , Gouverneur Général de cet Etat , doit , dit-on , faire retourner à *Parme* l'Artillerie qui en a été tirée.

IX. *Naples*. L'un des soins de la Cour est que l'Armée du Roi qui est dans l'Etat Ecclésiastique , sous les ordres du Duc de Castropignano ne soit dans aucun manquement de munitions ni d'argent. Outre ce qu'elle a déjà d'Artillerie , on lui a envoyé encore un grand nombre de mulets avec douze pièces de campagne , cent mille ducats pour la paye des Troupes , & des munitions de guerre , sous l'escorte de deux Compagnies du Régiment d'Artillerie & d'une Compagnie de Cuirassiers ; & Sa Majesté a levé depuis peu le différend que le Général de son Armée avoit eu avec le Duc de Montemar , d'une manière , à ce que l'on prétend , que le service n'en sera plus retardé.

A la fin du mois de Mai a dû commencer la première course d'une Poste que le Roi a établie entre la Ville de *Naples* & *Constantinople* , & cette Poste doit partir le dernier Samedi de chaque mois. On se promet de l'avantage de cet établissement nouveau pour la Turquie qui y a consenti , depuis le Traité de Commerce conclu entr'elle & cette Couronne.

X. *Venise*. Cette République toujours tranquille sur la guerre qui s'allume dans son voisinage , compte de demeurer dans cette situation par l'exacte neutralité qu'elle veut garder , & cependant être prête à parer des coups , au moyen de son Armée d'observation qui est formée dans le *Veronois*. Mais elle avoit paru un peu inquiète sur des mouvemens que les Turcs faisoient vers la *Dalmatie* , depuis que les
Troupes